



**Extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de FERNEY-VOLTAIRE,
séance du mardi 6 septembre 2022, 19h30**

affichés en application des dispositions de l'article L 2121.25
du code général des collectivités territoriales

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19 sauf point n°2 et 9 : 18 présents
Nombre de membres ayant pris part au vote : 28 sauf points n°2 et 9 : 27 votants

L'an deux mille vingt-deux, le 6 septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 31 août 2022, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sise Hôtel de Ville à Ferney-Voltaire (01210), sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire. La convocation a été affichée le 31 août 2022.

Présents : MMES et MM. RAPHOZ Daniel, PHILIPPS Pierre-Marie, MOUNY Valérie, LY Chun-Jy, CARR-SARDI Nadia, ALLIOD Christian, MITIS Catherine, t'KINT de ROODENBEKE Etienne, MERIAUX Laurence, HARS Chantal, GUIDERDONI Jean-Louis, CLAVEL Matthieu, Corinne SABARA, VINE-SPINELLI Rémi, PATRIARCA Jean-François, KRAUSZ Nicolas, KASTLER Jean-Loup, LANDREAU Christian, FLORES Marie.

Pouvoirs :

M. BEN MBAREK Ahmed	à	M. RAPHOZ Daniel
Mme LEGER Aurélie	à	M. GUIDERDONI Jean-Louis
M. BABALEY Yem	à	M. LY Chun-Jy
M. GRATTAROLY Stéphane	à	M. t'KINT de ROODENBEKE Etienne
Mme UNAL Khadija	à	M. CLAVEL Matthieu
Mme CAMPAGNE Laurence	à	M. ALLIOD Christian
M. CHARVE Jean-Druon	à	M. PHILIPPS Pierre-Marie
Mme MAILLOT Mylène	à	Mme MITIS Catherine
M. LACOMBE Dorian	à	M. VINE-SPINELLI Rémi

Absente : Mme MANNI Myriam

Secrétaire de séance : M. t'KINT de ROODENBEKE Etienne

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, les extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du mardi 6 septembre 2022 ont été affichés le 13 septembre 2022.



ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05/07/2022.
3. AOO N°2021ST12 travaux de mise à niveau, fourniture, installation et maintenance du système de vidéoprotection urbaine dans le cadre de l'extension des points de vidéo protection sur la ville de Ferney-Voltaire (01210).
4. Aménagement rue Condorcet - demande d'ouverture d'enquête publique conjointe d'utilité publique et parcellaire.
5. Aménagement du secteur Veudagne - demande d'ouverture d'enquête publique conjointe d'utilité publique et parcellaire.
6. Aménagement du secteur de la douane de Vireloup - demande du lancement de la procédure d'enquête publique conjointe d'utilité publique et parcellaire.
7. Convention pluriannuelle (2022-2023-2024) d'objectifs et de moyens entre la Ville de Ferney-Voltaire, l'Amicale du Personnel Communal de Ferney-Voltaire et du SIVOM de l'Est gessien attribution d'une subvention.
8. Recrutement de vacataires pour les jurys musique du Conservatoire.
9. Frais de représentation du Maire.
10. Modification du tableau des emplois de la commune.
11. Questions diverses :
 - Décisions du maire prises en juillet et août 2022 en application de l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du conseil municipal).



RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Maire ayant énuméré les pouvoirs (M. BEN MBAREK Ahmed à M. RAPHOZ Daniel, Mme LEGER Aurélie à M. GUIDERDONI Jean-Louis, M. BABALEY Yem à M. LY Chun-Jy, M. GRATTAROLY Stéphane à M. t'KINT de ROODENBEKE Etienne, Mme UNAL Khadija à M. CLAVEL Matthieu, Mme CAMPAGNE Laurence à M. ALLIOD Christian, M. CHARVE Jean-Druon à M. PHILIPPS Pierre-Marie, Mme MAILLOT Mylène à Mme MITIS Catherine et M. LACOMBE Dorian à M. VINE-SPINELLI Rémi), il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur Etienne t'KINT de ROODENBEKE est désigné pour remplir cette fonction par 27 voix pour.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05/07/2022.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juillet 2022 est adopté par 27 voix pour et 1 ne prend pas part au vote (LANDREAU Christian).

3. AOO N°2021ST12 travaux de mise à niveau, fourniture, installation et maintenance du système de vidéoprotection urbaine dans le cadre de l'extension des points de vidéo protection sur la ville de Ferney-Voltaire (01210).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise par 24 voix pour et 4 abstentions (Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer toutes les pièces relatives à ce marché avec la société SERFIM T.I.C. SAS, 2 chemin du Génie, BP 83, 69633 Vénissieux CEDEX, ainsi que tout document s'y rapportant.

4. Aménagement rue Condorcet - demande d'ouverture d'enquête publique conjointe d'utilité publique et parcellaire.

Considérant la présentation du projet en commission Urbanisme, environnement et informatique du 11 juillet 2022, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 26 voix pour, 1 abstention (LACOMBE Dorian par procuration) et 1 voix contre (LANDREAU Christian) le lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour création d'une réserve foncière. Il autorise par 26 voix pour, 1 abstention (LACOMBE Dorian par procuration) et 1 voix contre (LANDREAU Christian) Monsieur le Maire à solliciter la préfecture de l'Ain afin de lancer l'ouverture d'une enquête publique conjointe d'utilité publique et parcellaire. Il autorise par 26 voix pour, 1 abstention (LACOMBE Dorian par procuration) et 1 voix contre (LANDREAU Christian) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer toutes les pièces relatives à ce projet ainsi que tout document s'y rapportant.

5. Aménagement du secteur Veudagne - demande d'ouverture d'enquête publique conjointe d'utilité publique et parcellaire.

Considérant la présentation du projet en commission Urbanisme, environnement et informatique du 11 juillet 2022, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 22 voix pour et 6 abstentions (UNAL Khadija par procuration, VINE-SPINELLI Rémi, KRAUSZ Nicolas, KASTLER Jean-Loup, LANDREAU Christian et LACOMBE Dorian par procuration) le lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour création d'une réserve foncière. Il approuve par 22 voix pour et 6 abstentions (UNAL Khadija par procuration, VINE-SPINELLI Rémi, KRAUSZ Nicolas, KASTLER



Jean-Loup, LANDREAU Christian et LACOMBE Dorian par procuration) le principe de la mise en compatibilité du PLUiH qui fera passer la zone 2AUE en zone 1AUE, étant précisé que l'enquête publique préalable à la DUP vaudra également enquête parcellaire. Il autorise par 22 voix pour et 6 abstentions (UNAL Khadija par procuration, VINE-SPINELLI Rémi, KRAUSZ Nicolas, KASTLER Jean-Loup, LANDREAU Christian et LACOMBE Dorian par procuration) Monsieur le Maire à solliciter la préfecture de l'Ain afin de lancer l'ouverture d'une enquête publique conjointe d'utilité publique et parcellaire. Il autorise par 22 voix pour et 6 abstentions (UNAL Khadija par procuration, VINE-SPINELLI Rémi, KRAUSZ Nicolas, KASTLER Jean-Loup, LANDREAU Christian et LACOMBE Dorian par procuration) Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints délégués à signer toutes les pièces relatives à ce projet et tout document s'y rapportant.

6. Aménagement du secteur de la douane de Vireloup - demande du lancement de la procédure d'enquête publique conjointe d'utilité publique et parcellaire.

Considérant la présentation du projet en commission urbanisme du 11 juillet 2020, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 27 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) le lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour création d'une réserve foncière et permettre la création du parc urbain. Il autorise par 27 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) Monsieur le Maire à solliciter la préfecture de l'Ain afin de lancer l'ouverture d'une enquête publique conjointe d'utilité publique et parcellaire. Il autorise par 27 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer toutes les pièces relatives à ce projet et tout document s'y rapportant.

7. Convention pluriannuelle (2022-2023-2024) d'objectifs et de moyens entre la Ville de Ferney-Voltaire, l'Amicale du Personnel Communal de Ferney-Voltaire et du SIVOM de l'Est gessien attribution d'une subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention d'objectifs et de moyens triennale de l'Amicale du personnel définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée par la commune. Il octroie à l'unanimité une subvention de 42 880 euros au titre des actions effectuées sur 2022. Il autorise à l'unanimité Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer toutes les pièces relatives à cette convention.

8. Recrutement de vacataires pour les jurys musique du Conservatoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise par 27 voix pour et 1 abstention (HARS Chantal) Monsieur le Maire à recruter des vacataires pour composer les jurys musique organisés par le conservatoire. Il fixe par 27 voix pour et 1 abstention (HARS Chantal) la rémunération de chaque vacation sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle de rémunération des professeurs d'enseignement artistique, Indice Brut 450, Indice Majoré 395, soit un taux horaire d'un montant brut de 27.63 €. Il autorise par 27 voix pour et 1 abstention (HARS Chantal) le remboursement des frais de déplacement desdits professeurs pour les trajets supérieurs à trente kilomètres, et selon le barème en vigueur. Il autorise par 27 voix pour et 1 abstention (HARS Chantal) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

M. LANDREAU Christian quitte la salle.

9. Frais de représentation du Maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, attribue par 24 voix pour, 3 abstentions (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas et LACOMBE Dorian par procuration) et des frais de représentation au maire sous la forme d'une enveloppe maximum annuelle. Il fixe par 24 voix pour, 3 abstentions (KASTLER



FERNEY VOLTAIRE

Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas et LACOMBE Dorian par procuration) et 1 ne prend pas part au vote (LANDREAU Christian) le montant de cette enveloppe annuelle à 6000 euros. Il précise par 24 voix pour, 3 abstentions (KASTLER Jean-Loup, KRAUSZ Nicolas et LACOMBE Dorian par procuration) et que les frais de représentation seront pris en charge dans la limite de cette enveloppe annuelle, sur présentation de justificatifs correspondants.

M. LANDREAU Christian rentre dans la salle.

10. Modification du tableau des emplois de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ensemble des modifications du tableau des emplois de la commune telles que présentées. Il autorise à l'unanimité Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

DÉCISIONS DU MAIRE DES MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2022

prises en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales concernant les délégations du conseil municipal au maire et en application de l'article L.2122-23 disposant que le maire doit rendre compte en séance du conseil municipal des décisions prises.

Décision municipale n°042 – 2022 du 1^{er} juillet 2022

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 19 juillet. La présente décision municipale annule et remplace la décision n°005/2022 du 8 mars 2022. Monsieur Nicolas DESCHEPPER est nommé régisseur titulaire de la régie de recettes nommée « régie scolaire » pour l'encaissement des recettes afférentes aux services de restauration scolaire pour les écoles Jean Calas et Florian, d'accueil périscolaire et de loisirs des centres de loisirs Jean Calas et Florian, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci. En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Monsieur Nicolas DESCHEPPER sera remplacé par Monsieur Absoir HAMIDOU et Madame Esra OZKANT, régisseurs suppléants. Mesdames Khoulood SEMLALI, Aneta CZARNECKI et Béatrice GENTET sont nommées mandataires de la régie de recettes « régie scolaire », pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, avec pour missions d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Décision municipale n°043 – 2022 du 6 juillet 2022

Vu le bail précaire signé entre la Mairie de Ferney-Voltaire et Madame Olena DADAZHANOVA, en date du 20/05/2022. Considérant qu'il y a lieu de préciser l'attribution de logement qui a été modifiée. La commune accepte de signer un avenant n°1 au contrat de location de Madame Olena DADAZHANOVA pour la modification susmentionnée « apt 202 – Type 3 d'une surface habitable de 69 m², sis à Ferney-Voltaire, 4, Chemin du Levant.

Décision municipale n°044 – 2022 du 6 juillet 2022

Considérant la mise en place d'une action culturelle par La Bâtie-Festival de Genève. Considérant que dans le cadre de l'édition 2022 de la Bâtie de Genève, la Ville de Ferney-Voltaire, le Centre des monuments nationaux et la Bâtie s'entendent pour accueillir les spectacles suivants : « Siestes acoustiques » des groupes Romano Bianchi, Roxane, Argyle au Château de Voltaire à Ferney-Voltaire (01210) et « Oscar Gomez Mata » du groupe Markers itinérants, à la maison du Pays de Voltaire à



FERNEY VOLTAIRE

Ferney-Voltaire (01210). La commune accepte de signer une convention de collaboration avec le Centre des monuments nationaux et la Bâtie de Genève pour l'accueil des spectacles susmentionnés, dimanche 4 septembre 2022 de 15h00 à 18h30 pour une durée d'une heure et trente minutes de chaque spectacle. La commune ainsi que le Centre des monuments nationaux participera, chacun, financièrement à l'organisation de cette manifestation pour un montant total de 2500 € TTC sur présentation d'une facture de la Bâtie, soit un total de 5000 € TTC.

Décision municipale n°045 - 2022 du 6 juillet 2022

Considérant la nécessité de mettre en place un Dispositif Prévisionnel de Secours, pour le bon déroulement de la manifestation « Fête Nationale ». La commune accepte de signer avec l'UDSP01 de Bourg-en-Bresse une convention de mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours (DSP). Cette convention a pour but de fixer les modalités de fonctionnement entre la commune et l'UDSP01 afin de bien clarifier le cadre juridique de la prestation de service assurée lors de la manifestation « Fête Nationale » qui aura lieu le 14 juillet 2022 de 19h30 à 01h30 à Ferney-Voltaire (01210). Elle est conclue pour la durée de la manifestation. En cas d'annulation de la manifestation, la commune est tenue d'aviser l'UDSP01 par tous moyens de communication au moins 48 heures à l'avance.

Décision municipale n°046 - 2022 du 11 juillet 2022

Vu la convention d'occupation précaire entre DYNACITE, dont le siège social est à Bourg-en-Bresse, 390, Boulevard du 8 mai 1945 et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Ferney-Voltaire. Considérant la proposition de DYNACITE pour un hébergement T3, 67, rue de Versoix à Ferney-Voltaire (01), dans le cadre de l'organisation de l'accueil des réfugiés ukrainiens en France. Considérant le contrat de location entre Madame KHOMCHENKO Anzhela et la Ville de Ferney-Voltaire, signé le 13 juillet 2022. La commune décide de louer à Madame KHOMCHENKO Anzhela un appartement de Type 3 situé à Ferney-Voltaire, 67, rue de Versoix, d'une superficie de 65m², référencé sous le numéro 01858-00001-00013-00011. Le présent contrat de location est conclu avec la locataire à compter du 13 juillet 2022 jusqu'au 12 janvier 2023. Il pourra être renouvelé par tacite reconduction expresse. Le loyer est concédé à titre gratuit. Le montant des charges est fixé à 200,00€ TTC payable mensuellement et d'avance le 5 de chaque mois au domicile du bailleur ou de son mandataire.

Décision municipale n°047 - 2022 du 15 juillet 2022

Considérant la nécessité de mettre en place un contrat de service d'assistance à l'exclusion des jours fériés. Considérant l'offre de la société KOESIO AURA INFORMATIQUE, sise 53, avenue des Langories - 26000 Valence, représentée par son Directeur général Monsieur Jean-Luc BILLAUD. La commune décide de signer un contrat de service d'assistance à l'exclusion des jours fériés de 8h00 à 18h30, du lundi au jeudi et de 8h00 à 17h30 le vendredi. Le montant annuel de la prestation s'élève à 10 872,00 € TTC. Ce contrat d'assistance est prévu pour une durée d'un an à compter de la date de démarrage de la solution et renouvelé par tacite reconduction pour des périodes successives de 24 mois et dans les mêmes conditions financières sauf dénonciation par lettre recommandée par l'une des parties, 120 jours avant l'échéance de la période en cours.

Décision municipale n°048 - 2022 du 12 août 2022

Vu la convention d'occupation précaire entre DYNACITE, dont le siège social est à Bourg-en-Bresse, 390, Boulevard du 8 mai 1945 et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Ferney-Voltaire. Considérant la proposition de DYNACITE pour un hébergement T2, rue 48, Chemin de Collex, à Ferney-Voltaire (01), dans le cadre de l'organisation de l'accueil des réfugiés ukrainiens en France. Considérant le contrat de location entre Madame Yulia VITIUK et la Ville de Ferney-Voltaire,



FERNEY VOLTAIRE

signé le 12 août 2022. La commune accepte de louer à Madame Yulia VITIUK un appartement de Type 2, situé à Ferney-Voltaire, 48, chemin de Collex, d'une superficie de 47m², référencé sous le numéro 00279-00002-00001-00012. Le présent contrat de location est conclu avec la locataire à compter du 12 août 2022 et jusqu'au 11 février 2023. Il pourra être renouvelé par tacite reconduction expresse. Le loyer est concédé à titre gratuit. Le montant des charges est fixé à 200,00€ TTC payable mensuellement et d'avance le 5 de chaque mois au domicile du bailleur ou de son mandataire.

Décision municipale n°049 - 2022 du 12 août 2022

Considérant l'arrivée de Monsieur Florian ROCHET-BIELLE et le départ de Madame Elodie BROCA au sein de l'équipe administrative du Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Ferney-Voltaire à compter du 16 août 2022. Vu l'avis conforme du comptable public assignataire. La présente décision municipale annule et remplace la décision n° 081/2019 du 6 novembre 2019. Madame Sara COULLET est nommée régisseur titulaire de la régie de recettes pour l'encaissement des participations financières résultant de l'enseignement des cours dispensés par le conservatoire de musique et de danse de Ferney-Voltaire, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci. En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Sara COULLET sera remplacée par Monsieur Florian ROCHET-BIELLE, régisseur suppléant.

Décision municipale n°050 - 2022 du 18 août 2022

Considérant la volonté de la Ville de Ferney-Voltaire d'aménager un terrain de basket 3x3 rue des sports -01210 Ferney-Voltaire. Considérant le budget participatif alloué à ce projet pour l'année 2022. Considérant l'offre de la société COURTSIDE. La commune décide d'attribuer le marché à la SAS COURTSIDE sis 6 boulevard Ornano 75018 PARIS pour un montant de 100 000 euros HT.

Fait et délibéré à Ferney-Voltaire, le 13 septembre 2022.

Le Maire
Daniel RAPHOZ

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25, L 2121-24, L 2121-26, et au décret n° 93-1121 du 20 septembre 1993 relatifs à la publicité des actes administratifs des communes, peuvent être consultés en mairie : les procès-verbaux, les délibérations du conseil municipal et le recueil des actes administratifs comprenant les délibérations du conseil municipal et les arrêtés à caractère réglementaire pris par le maire.